

## Séparation et garde de l'enfant

Par casa 27	le 20/02/2020	à 44.2E
Par soso-21.	ie zu/uz/zuzu	a 11:25

Bonjour,

Mon ex-conjoint et moi-même sommes séparés depuis plusieurs mois. Nous étions pacsés.

Nous avons une petite fille de 3 ans, dont j'ai la garde. Son père la reçoit chez lui environ 2 nuits par semaine. Nous nous sommes arrangés à l'amiable pour la pension et ce mode de garde, même si j'envisage le recours à un médiateur car la situation devient tendue.

Problème : nous vivons en région parisienne, et il envisage désormais d'aller vivre dans une autre région, voire à l'étranger (Amérique du Nord). Ce qui signifie que ma fille ne verra plus son père, et est fortement préjudiciable pour son équilibre, elle qui réclame très souvent son papa.

Existe-t-il des recours juridiques face à cette volonté "d'abandonner" sa fille de 3 ans ? Cette situation me paraît intolérable.

Merci d'avance ...

Bien cordialement,

S.

## Par youris, le 20/02/2020 à 18:12

bonjour,

vous ne pouvez pas interdire au père de votre enfant de s'en éloigner.

mais pour la garde ou les frais de visite et d'hébergment, il devra en asumer les frais puisque c'est lui qui décide volontairement de s'éloigner de son enfant.

salutations